

*Initiatives ministérielles*

Quant au nombre d'immigrants que le pays reçoit, la question a été posée à rien de moins que tout l'électorat canadien en octobre 1993 et les électeurs se sont prononcés. En donnant au Parti libéral le mandat de gouverner le pays, ils ont affirmé que le nombre proposé était raisonnable.

Pour analyser sérieusement le problème, nous devons examiner les deux membres de l'équation. Il est certain que si nous n'avons pas les ressources nécessaires pour gérer 250 000 immigrants, nous pouvons réduire ce nombre. À mon avis, toutefois, il existe une meilleure solution, celle qui consiste à augmenter les ressources afin de respecter notre engagement envers les Canadiens.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord):** Monsieur le Président, c'est un plaisir que de participer à un débat qui suscite autant de réflexions que celui-ci. Cela montre manifestement que nous examinons les mérites et les détails de ce que nous essayons de faire ici.

La motion dont nous sommes saisis s'oppose au projet de loi C-44 sous prétexte qu'il n'empêche pas l'élimination des demandeurs du statut de réfugié ou de résident permanent quand ceux-ci ont des antécédents criminels ou peuvent commettre des actes de violence.

• (1815)

Cela, par opposition aux vrais réfugiés qui sont si souvent les innocentes victimes d'actes de violence.

Les députés d'en face qui ont pris la parole sur cette motion et sur le projet de loi C-44 ont soutenu que le projet de loi C-44 permet d'éliminer les indésirables. Ils ont soutenu que le projet de loi C-44 a du mordant et que nous avons tort de le dénigrer.

Il est facile de comprendre pourquoi ils disent que le projet de loi va assez loin. Cependant, ce projet de loi ne remet pas tout en ordre. Il ne s'attaque pas au coeur du problème et ne porte pas sur les vrais rouages du processus de détermination du statut de réfugié au Canada. On pourrait dire que c'est un refus de faire face à la réalité, de reconnaître à quel point notre système d'immigration et notre processus de détermination du statut de réfugié fonctionnent mal. On entend beaucoup d'arguments en faveur du système de la part des députés d'en face.

Ce refus est inadmissible, de même que l'incapacité ou le manque de volonté de notre gouvernement de faire face à la réalité. Les lacunes de notre système d'immigration et du processus de reconnaissance du statut de réfugié ont fait beaucoup parler d'elles depuis que le Parti réformiste les a signalées.

Les médias ont donné une large couverture à nos dénonciations de l'arriéré accumulé dans les cas d'expulsion, qu'on ne peut même plus rattraper étant donné les ressources limitées dont le Canada dispose pour faire appliquer la loi. On a rapporté que des réfugiés ayant contribué à des régimes qui se sont rendus coupables de génocide sont maintenant d'heureux résidents du Canada—bien souvent aux frais des contribuables. À la suite de nos dénonciations, les médias ont parlé de lignes directrices pour l'admission des réfugiés qui, dans les faits, invitent les indésirables à revendiquer le statut de réfugié au Canada.

Le gouvernement est au courant de ces scandales. Il sent la soupe chaude. Les Canadiens savent mieux que jamais ce qui se passe vraiment au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et les sondages montrent bien qu'ils sont désillusionnés et en colère.

Face à ces réactions outrées et à ces inquiétudes, le gouvernement a rapidement organisé un train de réformes qui sont censées régler le problème. Il prétend que ce train de réformes empêchera la racaille d'être accueillie à bras ouverts au Canada parce qu'il est désormais interdit que les revendications du statut de réfugié soient présentées par des prisonniers. Elle empêchera également la Section d'appel de l'immigration de renverser les décisions d'expulsion—comme elle l'a fait trop souvent.

On parle de réformes, mais ce n'est en fait qu'un retour au gros bon sens, et ce n'est pas trop tôt. Toutefois, on est encore loin d'avoir apporté des changements fondamentaux et importants à un système qui en a grand besoin. C'est pourquoi nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi.

Je demande non seulement à mes collègues de l'opposition mais aussi aux députés d'en face d'appuyer une motion en vue de bloquer ce projet de loi et d'obliger le Canada à revoir vraiment son système d'immigration et d'accueil de réfugiés.

Le ministre veut nous faire croire que le projet de loi C-44 permettra d'endiguer l'afflux d'immigrants et de réfugiés au Canada. Le projet de loi C-44 n'offre rien d'autre que des expédients. C'est pourquoi nous devons le rejeter. C'est pourquoi nous ne devons pas permettre que l'on fasse croire aux Canadiens qu'il s'agit là d'une vraie réforme, que les choses vont en fait aller mieux une fois ce projet de loi adopté. Ce n'est pas vrai.

Rien d'important ne va changer et je vais vous dire pourquoi. Le premier élément de cette mesure législative, celui que le ministre qualifie de plus important, est celui qui interdirait aux criminels au Canada de revendiquer le statut de réfugié afin de retarder leur expulsion de notre pays. C'est une bonne idée. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt.

L'idée que les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié se rendent dans les prisons pour entendre les revendications du statut de réfugié est tout à fait absurde. Le gouvernement voudrait nous faire croire que cela va en quelque sorte empêcher les criminels de revendiquer le statut de réfugié. C'est faux. Nous savons combien de criminels au sein des prisons canadiennes ou en liberté conditionnelle revendiquent le statut de réfugié. Il est assez facile de les avoir à l'oeil.

Nous n'avons, par contre, aucune idée du nombre de criminels ayant commis leurs crimes à l'étranger, qui revendiquent et se voient accorder chaque année le statut de réfugié. Nous n'en avons aucune idée.

• (1820)

Il est assez facile d'empêcher une personne qui réside au Canada, surtout si elle est incarcérée dans l'un de nos pénitenciers, de faire un ultime effort pour ne pas être expulsée. Il est loin d'être aussi facile, mais pas impossible, d'empêcher celles qui ont des antécédents criminels d'entrer au pays. Dans certains pays, les antécédents des réfugiés sont soumis à une vérification